

## *Commune de Payrignac*

# Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 28 octobre 2019

**Présents :** CHAVAROCHE Christian – CHARBONNEL Fabienne – ANGAUT Anne-Marie – BOS Marie – CAPY Alban – GRIFFE Alain – JOACHIM Joëlle – NOEL Guy – PHILPOTT Jane – ROUTHIEAU Patrick.

**Absents :** BELONIE Pascale – Catherine CAPOT – LAVAL Laurent – MALEVILLE Jérôme – PEULET Patrice pouvoir donné à Christian CHAVAROCHE.

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie ANGAUT.

### **Election des membres de la commission d'ouverture des plis**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'eau potable de la commune de Payrignac doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D.1411.3 du Code général des collectivités territoriales).

Cette commission est présidée par Monsieur Christian CHAVAROCHE, Maire.

#### **Election des titulaires :**

Une seule liste a été déposée dans les conditions fixées par délibération antérieure, composée de Monsieur Patrick ROUTHIEAU, Madame Anne-Marie ANGAUT, Monsieur Alban CAPY.

Il est procédé au scrutin, nombre de votants : 11, suffrages exprimés : 11, nombre de voix : 11.

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante : Monsieur Patrick ROUTHIEAU, Madame Anne-Marie ANGAUT, Monsieur Alban CAPY.

#### **Election des suppléants :**

Une seule liste a été déposée dans les conditions fixées par délibération antérieure, composée de Monsieur Guy NOEL, Madame Fabienne CHARBONNEL, Madame Joëlle JOACHIM.

Il est procédé au scrutin, nombre de votants : 11, suffrages exprimés : 11, nombre de voix : 11.

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante : Monsieur Guy NOEL, Madame Fabienne CHARBONNEL, Madame Joëlle JOACHIM.

### **Chantier école : validation de l'avenant n°1 pour le lot n°6**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la porte de l'armoire électrique a été oubliée lors de l'appel d'offre. Un avenant concernant le lot 6, menuiseries intérieures est à valider : plus-value de 1,40% du marché de base, soit 429,20 € HT, soit 515,04 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'avenant n°1 pour le lot 6.

### **Budget assainissement : créances éteintes et décision modificative**

Point reporté au prochain conseil.

### **Etude des devis pour la réfection de la toiture du restaurant La Marcilhande**

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'aller voir sur place les travaux qui sont à faire et demande le report de ce point au prochain conseil.

### **Convention avec la MJC pour la préparation des repas**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a été contactée par la MJC pour fournir les repas tous les midis, autant pour les enfants que pour les adultes y travaillant, ce qui représente à peu près 25 repas par jour. Après évaluation des coûts de revient, Monsieur le Maire propose une facturation telle que : 3,75 € pour un repas enfant et 4,50 € pour un repas adulte. Monsieur le Maire propose donc au

Conseil de passer une convention avec la MJC mentionnant ces prix-là, convention valide pour les vacances de la Toussaint 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire.

### **Demande de subvention pour l'école de musique de Gourdon**

En l'absence de certains éléments, ce point est reporté au prochain conseil.

### **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'USP**

Madame Fabienne Charbonnel rappelle au Conseil qu'au mois de février dernier, le stade avait été visité et qu'une télévision ainsi qu'une friteuse avait été volés, propriété de l'Union Sportive Payrignacoise. L'assurance de la mairie a versé un chèque correspondant à ce sinistre, franchise déduite, d'un montant de 503,54 €. Madame Fabienne Charbonnel précise qu'à l'époque, il n'avait pas été déclaré la dégradation de la porte et que l'assurance n'a pris en charge que 200 € sur la facture des menuiseries Soulié qui s'élève à 1.127,10 €.

Madame Fabienne Charbonnel propose au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'USP du montant de la somme remboursée par l'assurance soit 503,54 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 3 abstentions

- valide la proposition de Madame Fabienne Charbonnel,
- charge Monsieur le Maire de signer une convention de mise à disposition gracieuse du club-house avec l'USP et leur demander copie de leur attestation d'assurance pour ces locaux,
- charge Monsieur le Maire de réclamer les 6 pichets de la cantine toujours manquants après les 40 ans du club,
- charge Monsieur le Maire de réclamer les permis de deux chauffeurs exempts de toute suspension de permis de conduire pour le passage de la convention de prêt du minibus à l'USP.

### **Demande de subvention pour participation au Raid Amazones**

Madame Joëlle Joachim expose au Conseil le dossier de participation au Raid Amazones de sa fille Marlène ainsi que d'une amie lotoise elle aussi. Ce raid sera pour les deux participantes l'occasion de soutenir une association : l'Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers. Un dossier de sponsoring est à la disposition de chacun.

*Madame Joëlle Joachim sort de la salle du conseil et ne prend donc pas part ni au débat, ni au vote.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 €.

### **Présentation du RPQS eau potable 2018**

Rapport non reçu, ce point est reporté au prochain conseil.

### **Validation tarif eau potable pour 2020**

En l'absence du RPQS 2018, ce point est reporté au prochain conseil.

### **Présentation du rapport d'activités 2018 de la CCQB**

L'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales énonce l'obligation de transmettre, à chaque commune membre un rapport d'activité annuel de la Communauté de Communes.

Madame Fabienne CHARBONNEL donne lecture au Conseil du rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Le Conseil Municipal après présentation de ce rapport, à l'unanimité et après en avoir délibéré, adopte le rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

### **Questions diverses**

Permis tacite Gandner : Monsieur le Maire informe le conseil de l'envoi du courrier d'abandon au tribunal administratif de Toulouse.

Petit journal : Madame Fabienne Charbonnel demande des volontaires pour créer un groupe de travail afin d'écrire les articles qui alimenteront le prochain Echo Payrignacois. Réunion prévue le lundi 4 novembre à 10 h à la mairie.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.